



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2022/2023
GARDERIE DU MATIN ou GARDERIE DU SOIR
Écoles maternelles et élémentaires
(À remplir uniquement si besoin)

École : Classe : Enseignant :

ENFANT	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
P.A.I. : Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nature du PAI :	

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT	
Père	Mère
Nom : Prénom : Profession : Adresse : Mail :	Nom : Prénom : Profession : Adresse : Mail :
CONTACT	CONTACT
Portable : Domicile : Bureau :	Portable : Domicile : Bureau :
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Célibataire	

En cas de situation familiale particulière, fournir les jugements officiels indiquant les personnes responsables de la garde de l'enfant habilitées à venir le récupérer.

AUTRES PERSONNES HABILITEES PAR LES PARENTS A RECUPERER L'ENFANT			
NOM ET PRENOM	ADRESSE	QUALITE	TELEPHONE

PERSONNES MAJEURES UNIQUEMENT



VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT À LA GARDERIE DU MATIN ET DU SOIR,

VOICI LES PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- Attestation employeur du père (original spécifiant les horaires de travail)
- Attestation employeur de la mère (original spécifiant les horaires de travail)

INSCRIPTION GARDERIE DU MATIN

Rappel des conditions :

La garderie du matin est une garderie dite « ouverte » :

Les parents peuvent déposer leurs enfants à la garderie à partir de 7h30 et jusqu'à 8h20.

La fréquentation des garderies municipales est soumise à une inscription préalable obligatoire. Aucun enfant ne pourra être accepté sans cette inscription.

Les enfants admis à la garderie du matin doivent faire preuve d'une parfaite correction vis à vis du personnel chargé de la surveillance. Tout manquement entraînerait l'exclusion.

INSCRIPTION GARDERIE DU SOIR

Jours de fréquentation de la garderie du soir : (cocher les jours correspondants)

Lundi Mardi Jeudi Vendredi Occasionnellement

Il vous incombe de prévenir les enseignants des jours de présence.

Rappel des conditions :

- La garderie du soir est une garderie dite « fermée » :

- Deux sorties sont proposées à savoir : 17h30 (17h20 pour les écoles maternelles) et 17h50 avec pour chaque sortie un battement de dix minutes.

- Les enfants peuvent prendre un goûter fourni par les parents. Cependant, il est interdit d'apporter et de consommer des confiseries (bonbons, chewing-gum...). Aucune denrée alimentaire ne sera fournie par la collectivité

- La fréquentation des garderies municipales est soumise à une inscription préalable obligatoire. Aucun enfant ne pourra être accepté sans cette inscription.

- Les enfants admis à la garderie du soir doivent faire preuve d'une parfaite correction vis à vis du personnel chargé de la surveillance. Tout manquement entraînerait l'exclusion.

En cas de retards répétés la décision de ne plus accepter l'enfant en garderie du soir pourra être prise.

Tarif : Il existe un tarif unique pour un créneau de garderie du matin ou du soir, sans distinction pour l'heure d'arrivée à la garderie du matin ou l'heure de sortie à la garderie du soir.

Les tarifs sont consultables auprès de nos services.

La facture sera émise via le logiciel AGORA. La facturation est mensuelle, à terme échu, basée sur les présences au réel de l'enfant.

Je soussigné (e), _____, responsable légal de l'enfant _____, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe pédagogique à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'ai lu et j'accepte le **RÈGLEMENT DES GARDERIES MATIN ET SOIR DE LA VILLE DE PLAN-DE-CUQUES**, consultable sur <https://plandecuques.fr>.

DATE ET SIGNATURE DES PARENTS: